

MINISTÈRE PUBLIC

Communiqué de presse

Le Ministère public et la police neuchâteloise communiquent

PRÉCISIONS CONCERNANT LE DÉCÈS D'UN JEUNE HOMME À CHEZ-LE-BART

Suite au décès d'un jeune homme de 19 ans survenu mercredi 12 mars 2025 à Chez-le-Bart, Le Ministère public et la police neuchâteloise communiquent les nouveaux éléments de l'enquête.

Les investigations médico-légales menées par le Centre universitaire de médecine légale à Lausanne (CURML) ont apporté des précisions importantes sur les circonstances du décès. Les premiers résultats de l'autopsie révèlent que le jeune joggeur est décédé de causes naturelles, liées à diverses pathologies physiques, et non des suites d'un choc avec le véhicule sous lequel il a été retrouvé.

Ces constatations médicales corroborent tant les examens techniques effectués sur le véhicule par les enquêteurs de la police de la circulation que les déclarations du conducteur. L'hypothèse selon laquelle le jeune homme était décédé sur le chemin avant tout contact avec le véhicule semble donc se confirmer.

L'instruction pénale se poursuit afin de déterminer les circonstances exactes des faits.

Aucune communication supplémentaire ne sera faite à ce sujet.

Contacts :

Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch, tél. 032 889 90 00.

Neuchâtel, le 18 mars 2025